LETTRE JANVIER 2023

Entretien: Stéphan Chenderoff, Président Délégué de l'ADOR

Rencontre: Alain Pouyat, Délégué de la Fondation des Amis de l'Opéra Royal

Témoignage: Christian Peronne s'engage pour le futur

5e Gala de l'ADOR : 500 convives et un bénéfice de 300 000€

David et Jonathas de Marc-Antoine Charpentier, novembre 2022, Chapelle Royale © Pascal Le Mée

ENTRETIEN | STÉPHAN CHENDEROFF

Membre de l'ADOR depuis 2018 et membre du Comité des Fondateurs de la Fondation de l'Opéra Royal, Stéphan Chenderoff est Président Délégué de l'ADOR.

Vous avez été nommé Président Délégué de l'ADOR directement par le Président de l'ADOR, Wilfried MEYNET. Quel est le rôle du Président Délégué ?

C'est une nouvelle fonction créée par le Président de l'ADOR qui, comme le prévoit nos statuts, a délégué une partie de ses fonctions au Président Délégué, lequel est amené à remplacer provisoirement le président en cas de besoin. Pragmatiquement, cette fonction a été créée pour renforcer l'efficacité de l'organe exécutif de l'association, le bureau de l'ADOR. L'Association grandissant il y avait besoin d'une présence plus assidue du Président à Versailles pour gérer les affaires courantes et pour être plus présent aux spectacles afin de rencontrer les membres et les donateurs. Le très estimé Wilfried MEYNET, qui a cofondé l'ADOR avec Joëlle et Jean-Claude Broguet, est avocat à Marseille et au Luxembourg, ça fait loin, je me suis proposé d'être le relais du président sur le terrain. J'habite à Montfort l'Amaury, et je viens à presque tous les concerts.

Comment se décide la répartition des fonds récoltés par l'ADOR ?

C'est une décision prise par le bureau de l'ADOR en concertation avec Laurent Brunner et ses équipes de production. Ils nous indiquent les projets artistiques qui auront besoin d'un soutien financier pour équilibrer le budget, soit parce que ce sont des projets qui coûtent cher, des opéras mis en scène, soit des projets rares dont on sait que les recettes seront très insuffisantes. Mais les revenus de l'ADOR sont encore limités. Par exemple sur *La Flûte Enchantée* de Mozart, la participation de l'ADOR a été de moins de 13 % du budget, mais nous comptons bien continuer à grandir et apporter des aides plus importantes.

Quelles sont aujourd'hui les sources de revenus de l'ADOR ?

Les fonds de l'ADOR proviennent principalement : **1**- des adhésions de ses membres ; **2**- des recettes du Dîner de Gala annuel ; **3**- des dons reçus de ses membres et de spectateurs donateurs. Et nous donnons au spectateur la possibilité de faire un don de 5€ lors de l'achat de billets sur le site de l'Opéra Royal – qui est symbolique pour chacun mais qui permet d'engager chaque acheteur de billet dans une démarche de soutien au-delà de sa place achetée.

La situation sociale et géopolitique est encore instable, nous devons faire preuve de grande prudence. Ainsi, nous avons choisi de ne pas dépenser les fonds que nous avons accumulés durant le Covid. Ces fonds seront d'un grand secours pour les deux prochaines saisons qui vont s'inscrire dans un contexte économique difficile, comme chacun le sait.

Vous invitiez les membres aux spectacles soutenus par l'ADOR, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Pourquoi ?

C'est toujours le cas ! Plus que jamais nous continuons à gâter les membres avec de nombreuses invitations aux spectacles sauf que nous sommes plus de 400 aujourd'hui et vous comprenez aisément qu'on ne peut pas inviter tous les membres aux mêmes concerts d'autant que les jauges de l'Opéra Royal et la Chapelle Royale sont petites. En fonction de leur niveau d'adhésion, les membres bénéficient de 1, 2, 3, 4 ou 5 invitations durant la saison auxquelles il faut ajouter les visites

et les rencontres offertes. J'ai fait partie de très nombreuses associations et jamais je n'ai connu une telle générosité que celle de l'ADOR et je ne parle pas de la dimension humaine avec une convivialité rare entre les membres. C'est un point auquel je suis très attaché !

Quels sont les nouveaux services ?

Le bureau de l'ADOR offre désormais un service Billetterie Premium. Principalement dans le but de dépanner les demandes de dernière minute de nos mécènes, nous préemptons quelques très bonnes places sur les spectacles à fortes demandes que nous revendons avec une majoration d'un don de 20 à 50 euros. Le Foyer ADOR est en place. C'est à chacun de le faire vivre. Il faut continuer à l'améliorer pour en faire un bel espace de convivialité où les membres prendront plaisir à s'y retrouver aux entractes. Nous avons un partenariat avec le Cercle France-Amériques qui nous donne accès à leur restaurant privé dans le 8e arrondissement de Paris.

Cet avantage était réservé aux membres Grands Donateurs et Donateurs. Il sera étendu à tous à la rentrée. Et nouvel avantage non négligeable négocié avec le Château : la carte ADOR sera une carte coupe-file pour accéder au Château et au Domaine et sans réservation horaire.

La question qui revient souvent : quelle différence entre L'ADOR et La Fondation ?

Je suis aussi membre de l'ADOR et je suis donateur de la Fondation, j'ai rejoint le Comité des Fondateurs. En dehors du fait que la Fondation permet la réduction d'impôts liée à l'IFI et permet la donation par legs, sur le terrain, la Fondation n'a pas de membres, sa vie sociale est plus restreinte, elle ne peut donc pas se substituer à l'ADOR. La fondation travaille sur le temps long et accompagne l'Opéra Royal sur des projets pérennes. L'ADOR est sur le terrain, à tous les spectacles, elle brasse, elle fédère, elle anime les Amis qui viennent aux spectacles. Les Amis sont le cœur vibrant et fidèle du public. ■

BIOGRAPHIE

STÉPHAN CHENDEROFF

61 ans, père de trois enfants, Stéphan Chenderoff a grandi à Versailles proche du château. Spécialiste de la gestion de patrimoine et de la transmission d'entreprise, il a exercé au sein du groupe GAN-CIC, puis comme associé au sein du groupe Cyrus pendant 20 ans. Il est aujourd'hui Président de sa société de conseil, SCH Partners. Il est par ailleurs Gérant des Editions Diane de Selliers, éditeurs de livres d'art, membre de Croissance Plus, il siège dans les Comités de Direction de l'organisation patronale ETHIC et de l'association Citizen Entrepreneurs. Il est également administrateur de la Fondation Ostad Elahi, éthique et solidarité, et membre fondateur de l'Institut Diane de Selliers pour la recherche en histoire de l'art. Ses passions : la musique baroque, la gastronomie, la randonnée.

TÉMOIGNAGE | CHRISTIAN PERONNE

« Je tiens à ce qu'une partie de ce que je possède aille à l'Opéra Royal qui m'a procuré tant de plaisir et tant d'émotions. Je veux que cet extraordinaire patrimoine puisse continuer à enchanter les générations suivantes comme il m'a enchanté. »

Christian Peronne est membre de l'ADOR depuis 2019 et membre du Comité des Fondateurs de la Fondation de l'Opéra Royal.

Je souhaitais rendre à l'Opéra Royal une petite partie de ce que l'Opéra Royal m'a offert. J'ai donc pris la décision d'inclure dans ma transmission la Fondation de l'Opéra Royal. Je tiens à ce qu'une partie de ce que je possède aille à l'Opéra Royal. C'est une décision qui m'apporte beaucoup de satisfactions – et qui j'espère va être suivie par d'autres.

Je suis ingénieur "télécom", j'ai fait une carrière dans deux groupes internationaux et je l'ai terminée après avoir créé ma propre société. Je suis père de deux enfants. J'ai pris ma retraite en 2001, et je suis installé à Vaucresson. J'ai alors découvert qu'il y avait toute une saison musicale au château de Versailles. J'ai été surpris par l'extraordinaire richesse de l'offre : opéra, concerts, ballets… Les plus grands chefs-d'œuvre de notre patrimoine musical !

Depuis, l'Opéra Royal et la Chapelle Royale sont devenus une part importante de ma vie. A chaque fois que je viens à Versailles, j'éprouve toujours des émotions fortes et je fais de supers rencontres. Ces expériences nous enrichissent et pour les plus jeunes présents à ces spectacles, elles participent à la construction de leurs vies. J'ai adhéré à l'ADOR, puis j'ai très vite compris l'importance du projet.

C'est tout cela qui m'a conduit à prendre la décision d'inclure dans ma transmission la Fondation de l'Opéra Royal. Je tiens à ce qu'une partie de ce que je possède aille à l'Opéra Royal qui m'a procuré tant de plaisir et tant d'émotions. Je veux que cet extraordinaire patrimoine puisse continuer à enchanter les générations suivantes comme il m'a enchanté.

La saison de concerts et d'opéras qui s'est développée à Versailles est unique, et nous savons tous que la vente de billets ne couvre qu'une partie des coûts de production. Ce sont les contributions des Amis et des Mécènes qui permettent d'équilibrer le budget, pour que cette merveilleuse aventure puisse continuer.

En incluant la Fondation de l'Opéra Royal dans mon testament, je permets à des milliers d'hommes et de femmes de continuer à bénéficier de ces lieux majestueux et des chefs-d'œuvre que fait renaître l'Opéra Royal chaque saison. Chacun de nous peut le faire selon ses propres moyens. Je souhaite être la première personne d'une longue liste de donateurs œuvrant pour le futur de l'Opéra Royal. ■

DÉFISCALISER VOTRE IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE (IFI)

Votre don à la Fondation de l'Opéra Royal vous permet de réduire votre Impôt IFI de 75% du montant de votre don, voire de le réduire à zéro. Cette réduction fiscale est limitée à 50 000 € par an, ce qui correspond à un don de 66 667 €.

LEGS, DONATION, ASSURANCE-VIE

La Fondation de l'Opéra Royal est habilité à recevoir Legs, Donation et Assurance-vie. Les legs et assurances-vie à la Fondation sont exonérés de tous droits de succession, les donations dont elle bénéficie sont exemptes des droits de mutation.

fondationoperaroyal@academiedesbeauxarts.fr / 01 30 83 70 92

UNE DOTATION POUR LA FONDATION DE L'OPÉRA ROYAL

RENCONTRE AVEC ALAIN POUYAT

La Fondation des Amis de l'Opéra Royal créée en association avec l'Académie des beaux-arts fêtera bientôt son 2e anniversaire, l'occasion d'un premier bilan avec Alain Pouyat, membre du Conseil d'Administration, délégué du Comité des Fondateurs.

Quelles sont à ce jour les actions de la Fondation en faveur de l'Opéra Royal ?

Pour sa première année d'existence, la Fondation a apporté un soutien financier de 100 000 € au projet Anniversaire Molière 400 ans – une importante célébration du génie du plus grand dramaturge de notre histoire qui présentait trois Comédies-Ballets de Molière et deux concerts autour des musiques de Molière. Cette saison, la Fondation a apporté un soutien de 100 000 € à la nouvelle production de l'opéra de Marc-Antoine Charpentier, *David et Jonathas*, donnée à la Chapelle Royale en novembre 2022. En associant la jeune Fondation de l'Opéra Royal à ces deux projets marquants, cela nous a permis de commencer à la faire exister aux yeux du public et d'expliquer son rôle et ses missions.

Justement, la mission première de la Fondation est d'assurer la pérennisation de la saison d'opéras et de concerts du Château de Versailles. Concrètement, comment la Fondation peut-elle atteindre cet objectif ?

Si nous voulons une Fondation capable d'assurer le futur de l'Opéra Royal, il faut que notre fondation se constitue une dotation, s'enrichissant au fil des années, pour que ses revenus permettent d'allouer chaque année une « subvention » à l'Opéra Royal. Le budget annuel de la saison musicale avoisine aujourd'hui les 10 à 12 millions d'euros. L'Opéra Royal ne bénéficiant d'aucune subvention publique, l'équilibre budgétaire ne peut se faire qu'avec les recettes propres de l'activité globale de Château de Versailles Spectacles et le soutien financier de ses mécènes. Idéalement, dans un futur proche, cette dotation devrait générer un revenu de 5% du budget global de l'Opéra Royal, qui lui permettrait de planifier ses projets sur plusieurs saisons. Autour de la dotation principale de la Fondation, viendront s'agréger des dotations secondaires avec des objectifs dont elle aurait la responsabilité. Par exemple, un donateur pourrait faire un leg en lui fixant un objet spécifique : l'attribution d'un prix, la création d'un nouvel opéra, le développement d'un programme éducatif, etc…

Reinoud Van Mechelen, *David & Jonathas* de Charpentier

> « Si nous voulons une Fondation capable d'assurer le futur de l'Opéra Royal, il faut que notre fondation se constitue une dotation, s'enrichissant au fil des années, pour que ses revenus permettent d'allouer chaque année une « subvention » à l'Opéra Royal »

Comment comptez-vous constituer cette dotation ?

Il n'y a qu'une seule voie : en séduisant de nouveaux donateurs ! Pour donner un souffle et un rayonnement à la Fondation nous préparons une grande soirée événement sous la Coupole de l'Institut de France. Ce sera un moment d'exception pour 300 invités, qui doit nous permettre de faire connaître la Fondation, de sensibiliser aux enjeux et défis de l'Opéra Royal et d'attirer de nouveau donateurs.

Des nouveaux donateurs pour renforcer le Comité des Fondateurs. Actuellement les fondateurs ont un engagement minimum de 10 000 € / an sur 5 ans, renouvelable bien sûr ! Nous cherchons des nouveaux donateurs pour siéger dans le Conseil d'Administration de la Fondation qui se tient sous l'égide de l'Académie des beaux-arts. Il y a deux places à prendre, nous cherchons des donateurs capables d'un engagement fort en faveur de la dotation de la Fondation.

En bref, il nous faut une fondation à la hauteur des enjeux et des ambitions légitimes de l'Opéra Royal.

Même question qu'à Mr Chenderoff : ADOR vs Fondation ?

Je suis moi-même membre de l'ADOR et donateur de la Fondation ! Les deux structures poursuivent le même but mais avec des armes différentes. Par définition la Fondation n'a pas de membres alors que l'Association a des membres qui ont un droit de vote et participent à des activités. La Fondation complète l'ADOR au niveau juridique : elle donne droit à une réduction d'impôts au titre de l'IFI et elle peut recevoir toutes donations et legs, ce que l'ADOR ne peut pas. La Fondation complète L'ADOR au niveau des projets soutenus. Ainsi, la Fondation va diriger son soutien vers des projets pérennes comme le financement des décors et des costumes des nouvelles productions qui vont entrer dans le répertoire de l'Opéra Royal, et qui seront amenés à être reprises et à « tourner ». Ces mêmes décors/costumes pouvant également être utilisés ultérieurement dans d'autres productions, en allégeant d'autant leurs coûts. ■

Caroline Arnaud, *David & Jonathas* de Charpentier

L'ADOR est une association éligible au mécénat, régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée à la Préfecture des Yvelines.
La Lettre-Info de l'ADOR a été réalisée par Maxime Ohayon, Mathilde Voillequin, Leny Fabre et Roxana Boscaino.
Crédits photos Gala : Pascal Le Mée et François Goizé.

ADOR – amisoperaroyal@gmail.com / +33 (0)1 30 83 70 92

Hansjörg Bruderer-Hartmann, Judith Hartmann, Katharina Hartmann et Elmar Fritz

Marie-Thérèse et Jacques Dutronc

Catherine Pégard et Aline Foriel-Destezet président la Table d'Honneur

Aline Foriel-Destezet, Patrice Feron, Anne Lepage, Frederica Feron, Jean-Pierre Rousseau

Les artistes de la soirée: Adèle Carlier, Cécile Achille, Florie Valiquette, Robert Gleadow et Gaétan Jarry

GALA DE L'ADOR 2022

Le 5e dîner de Gala de l'Ador offre plus de 300 000 € à l'Opéra Royal

Le 9 octobre 2022, l'ADOR réunissait près de 500 convives au Château de Versailles pour son Dîner de Gala annuel au profit de la saison musicale de l'Opéra Royal.

Robes du soir et smoking de rigueur! Les Amis venus des quatre coins d'Europe et des Amériques ont brillé par leur élégance. La soirée s'est ouverte avec un concert à l'Opéra Royal, les grands airs d'opéras de Mozart, qui fut suivi d'un divin moment musical à la Chapelle Royale avec le Chœur d'enfants Jean-Philippe Rameau. Le Grand Souper assis placé dans la Galerie des Batailles s'est prolongé dans la Galerie des Glaces et s'est conclu dans le plus grand émerveillement avec un feu d'artifice, rythmé en majesté au son des Cuivres de l'Orchestre de l'Opéra Royal. Une immersion totale dans la grande beauté de Versailles. Une soirée inoubliable!

L'intégralité des 307 000 € de bénéfices iront directement aux artistes et seront alloués au financement de productions de la saison 2023-2024 de l'Opéra Royal. Ce succès n'aurait pas été possible sans le remarquable soutien du Comité d'Honneur, de nos partenaires, du Château de Versailles et des équipes de Château de Versailles Spectacles. Nous les remercions un à un du fond du cœur.

Nous vous donnons rendez-vous en Octobre 2023 pour le 6e Dîner de Gala de l'ADOR.

Gisela Winkelhofer et Johann Wagner

Gérard Bekerman et Eric Woerth

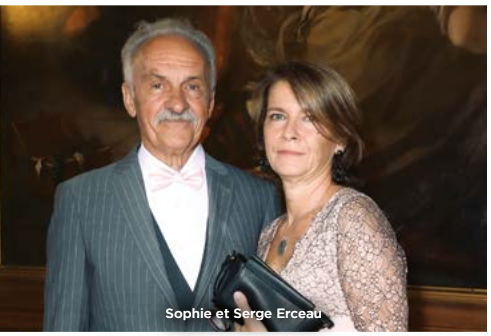
Sophie et Serge Erceau

Mathilde Laurent, Alix de Izaguirre et Elise de Vidas

Nathalie et Jean Schmitt

Maxime Ohayon et Olivier Ségot

Pascale et Hervé Spaymant

La soirée s'achève pour les invités dans la Galerie des Glaces

Gaëlle Royer, Lucile Habègre et Véronique et François Habègre